EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **05 novembre 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **cinq novembre deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Monique BONNET à Philippe GORCE, Odile VIGNAL à Martine REMBERT-MANTELET, Havva ISIK à Grégory BERNARD, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, René MAYOT à Serge GODARD, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Jean-Philippe VALENTIN à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Cyril CINEUX et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Chantal MERCIER-COURTY et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Carole COURTIAL donne pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 3.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DUCLOS et quitte la séance à partir de la question n° 3.
Madame Sandrine BERGEROT-RAYNAL donne pouvoir à Monsieur Simon POURRET et quitte la séance à partir de la question n° 7.

Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI quitte la séance à partir de la question n°2.
A partir de la question n° 7, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 29

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Il vous est proposé, en accord avec à votre commission, d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION CINE FAC :

Cette association organise pendant l'année universitaire des projections hebdomadaires de films d'auteur dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Gergovia (21 séances par année). Chaque séance est accompagnée d'une présentation pédagogique par un enseignant ou un étudiant de l'œuvre projetée.

1 500 €

THE SMILING BOX :

Cette association souhaite assurer la production du deuxième album du groupe « Bruxelles » dont la sortie est programmée pour novembre 2010. La formation, composée de 5 musiciens a déjà de nombreux concerts à son actif et a bénéficié de divers dispositifs de repérage (sélection du Printemps de Bourges 2009, programme CQFD de l'hebdomadaire les Inrockuptibles). Elle dispose d'un soutien de la Coopérative et a participé à ce titre à la scène émergente proposée lors de la dernière fête de la Musique, place de Jaude. Elle sera prochainement présente à la version « Europe » du Festival Europavox, organisé du 2 au 4 décembre prochain à Bruxelles. L'album sera enregistré au Studio Palissy à Beaumont.

3 000 €

LE LABORATOIRE CULTUREL :

Cette association avait proposé d'organiser le samedi 3 juillet dernier une première édition d' « Electro Park » au Jardin Lecoq en amont des Contre-Plongées. Cette manifestation avait pour objectif d'ouvrir les musiques électroniques à un public familial.

En raison de contraintes techniques, ce projet n'a pu être mené comme envisagé initialement du fait d'une trop grande proximité entre la scène et le grand bassin. L'association a toutefois dû supporter des charges liées à cette annulation en raison de la location de matériel, auxquelles la Ville apporte sa participation.

1 000 €

DELIBERATION

Les propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 novembre 2010

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
l'Adjoint chargé de la Politique Culturelle

Olivier BIANCHI